

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Programme de législature 2021-2026 de la Municipalité de la Ville de Pully

---

La Municipalité de Pully présente son [programme de législature 2021-2026](#) articulé autour de quatre thématiques principales et deux domaines transversaux. Ce programme met l'accent sur la concrétisation de plusieurs projets phares et s'attache à faire de Pully une communauté à laquelle on peut s'identifier, une ville dynamique, attractive et conviviale, à même de fournir des prestations et des services de qualité à sa population.

L'élaboration d'un programme de législature n'est pas une obligation légale, et c'est la troisième fois que la Municipalité se lance dans cet exercice. Pour en définir le contenu, elle a souhaité cette fois ouvrir le dialogue avec l'ensemble des groupes politiques représentés au Conseil communal, afin de tenir compte au mieux des diverses sensibilités, notamment des partis qui ne sont pas représentés au sein de l'exécutif.

La Municipalité a également associé à la réflexion les chef-fe-s de service de l'administration. Au terme de ces échanges, quatre thèmes ont été retenus : Développement territorial & activités économiques – Transports & mobilité – Entretien, rénovation du patrimoine construit & énergie – Vie sociale & culturelle, sports & loisirs. Pour chacun des thèmes, un ou deux projets particuliers sont mis en avant, ainsi que les objectifs généraux à poursuivre.

On trouve également deux domaines essentiels, couvrant de manière transversale l'ensemble de l'action de la Municipalité. Il s'agit d'une part de la convivialité et de la qualité de vie et d'autre part de l'environnement et du climat. Sont également abordés les moyens ou supports, soit : les finances communales, dont l'état déterminera la capacité à mettre en œuvre des projets, la sécurité, fortement liée à la qualité de vie, et l'action quotidienne des services de l'administration communale, sans qui les projets ne pourraient être mis en œuvre.

Bien sûr, le programme de législature ne doit pas être compris comme un document figé et intangible. Il définit l'ambition et la vision politique de la Municipalité et précise ce qu'elle considère comme nécessaire pour que Pully s'inscrive dans son temps et réponde aux besoins de sa population. Sa mise en œuvre s'inscrira cependant dans des limites qui peuvent être à la fois politiques, financières, ou encore liées à des procédures administratives.

Pully, le 28 janvier 2022 – La Municipalité

*Renseignements complémentaires :*

Ville de Pully – Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,  
Gil Reichen, Syndic – 021 721 31 46